



Madame, Monsieur,

En vue de l'inscription de votre enfant au sein de l'école primaire de l'institution Saint-Joseph du Moncel, vous trouverez les documents suivants :

Le dossier comprend :

- le projet éducatif de notre institution,
- la fiche de renseignements élève,
- la fiche de renseignements médicaux,
- la fiche de renseignements des représentants de l'enfant,
- le contrat de scolarisation,
- le règlement financier.

Je vous remercie de compléter ces différents documents et de les retourner en y joignant :

- ✍ la photocopie du livret de famille **COMPLET**,
- ✍ pour les parents séparés ou divorcés : copie de l'extrait du jugement de divorce précisant les décisions concernant l'enfant,
- ✍ les copies des derniers relevés de notes et de compétences ainsi que l'avis de passage (si vous n'avez ce dernier document, faites-nous copies de ce que vous possédez),
- ✍ une enveloppe timbrée à votre adresse.

Merci de retourner le dossier **complet** accompagné d'un chèque de **30€** correspondant aux frais de dossier. Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée, je vous invite, donc, à nous faire parvenir votre demande au plus vite.

A réception et en vue de finaliser votre demande, vous serez contactés par le secrétariat pour convenir d'un rendez-vous avec moi.

Pour cet entretien, je vous demande que votre enfant soit présent ainsi que ses 2 parents afin de me le présenter. Une réponse vous sera adressée par courrier au plus tard en juin 2022.

Notre secrétariat et moi-même restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes cordiales salutations.

Sophie ROBY
Chef d'établissement



CHARTRE DE L'EVALUATION - Primaire

Etre membre de la communauté éducative Saint Joseph,
dans le respect du caractère propre, c'est s'engager.

Les élèves s'engagent à:	Les parents s'engagent à:	L'équipe pédagogique s'engage à:
Respecter son obligation d'assiduité scolaire.	Etre vigilants quant à la justification et la légitimité de l'absence.	Signaler toute dérive.
Faire son travail scolaire.	Contrôler le travail scolaire.	Signaler tout manquement.
Venir avec le matériel indispensable tous les jours.	Vérifier le contenu du cartable et renouveler le matériel si nécessaire.	Signaler tout manquement.
Noter ses devoirs et les effectuer, apprendre régulièrement ses leçons.	Suivre l'évolution des compétences acquises.	Faire des évaluations régulières, variées et planifiées. Préciser les compétences évaluées.
Participer au bon déroulement de la classe.		Valoriser la participation pertinente en classe
Etre en possession de son cahier de liaison.	Vérifier tous les jours le cahier de liaison et signer toutes les informations.	Signaler sur le cahier de liaison, toute remarque et observation (travail et attitude).
S'impliquer dans les apprentissages (écouter, participer, fournir des efforts...)	Accompagner son enfant dans le bon déroulement de sa scolarité. Venir aux réunions parents professeurs et se rendre disponible pour tout rendez-vous.	Accompagner chaque élève dans le bon déroulement de sa scolarité. Se rendre disponible pour recevoir les parents et les élèves.
Avoir une tenue et un comportement à son statut d'élève.	Etre attentifs à la tenue vestimentaire de leur enfant.	Signaler toutes tenues ou comportements inappropriés
Etre ambassadeur de l'école.	Etre partenaires des valeurs de l'école.	Veiller au bien-être de l'élève dans l'école.
Respecter le règlement et la charte de l'école.	Respecter et faire respecter le règlement et la charte de l'école.	Respecter et faire respecter le règlement et la charte de l'école.
Nom et prénom	Nom et prénom	Nom et prénom
Signature	Signature	Signature



RENSEIGNEMENTS ELEVES

Nom de l'élève :

Prénom :

☐ Garçon

☐ Fille

Date de naissance : Lieu de naissance :

Pays de naissance : Nationalité :

Classe demandée : pour la rentrée 2022

Etablissement actuel :

Nom de l'école :

et adresse

En classe de : Langue(s) vivante(s) étudiées :

Classe(s) redoublée(s) ou saut de classe :

Remarques particulières :

Situation religieuse :

Baptisé le : à

Première communion le : à

Merci de joindre un chèque de 30€ correspondant aux frais de dossier.

A le

Signatures des 2 parents **obligatoires** :



RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Concernant l'enfant :

Nom :

Prénom :

☐ Garçon

☐ Fille

Date de naissance : Lieu de naissance :

Indiquer ici, avec leurs dates, les difficultés de santé (maladies, accidents, ...), les hospitalisations, opérations, rééducations :

.....

.....

Actuellement :

L'enfant suit-il un traitement ? ☐ non ☐ oui, lequel ?
(joindre une copie de l'ordonnance)

L'enfant est-il suivi dans une consultation spécialisée ?
☐ non ☐ oui, laquelle ?

A-t-il des allergies ? ☐ non ☐ oui, lesquelles ?

A-t-il un PAI ? ☐ non ☐ oui un PPS ? ☐ non ☐ oui
(documents à joindre au dossier)

L'enfant est-il à jour de ses vaccinations ? ☐ oui ☐ non
(Joindre la copie des pages de vaccinations – carnet de santé)

Date du dernier rappel :

Autres observations relatives à la santé de l'enfant :

.....

AUTORISATION D'OPERER

Monsieur/Madame autorise(nt)
le chef d'établissement à prendre toutes les mesures nécessaires rapidement au cas où selon
l'avis du médecin, une intervention chirurgicale s'imposerait pour leur fils / fille en classe
de..... au cours de sa scolarité à l'école Saint-Joseph du Moncel à Pont-Sainte-Maxence (Oise).

A le
Signatures :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES REPRESENTANT DE L'ELEVE

Représentant 1 lien avec l'enfant :

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :

.....

Tél. domicile : Portable :

Courriel :

Profession :

Merci de reporter le numéro correspondant (voir le tableau au verso) :

Nom de la société :

Tél. professionnel :

Représentant 2 lien avec l'enfant :

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :

.....

Tél. domicile : Portable :

Courriel :

Profession :

Merci de reporter le numéro correspondant (voir le tableau au verso) :

Nom de la société :

Tél. : professionnel :

Situation de famille : ☐ mariés/vie maritale ☐ célibataire ☐ veuf/veuve ☐ séparé(e)/divorcé(e)

Merci de joindre la copie de jugement

Y a-t-il des frères et sœurs ? ☐ non ☐ oui, combien ?

Nom et prénom	ISJM	Classe			

Signatures **obligatoires** de chaque représentant de l'élève :

Profession

(rubrique « *profession* » renseignements responsables)

1 - Agriculteurs 10 Agriculteur exploitant Cultivateur, Entrepreneur de travaux agricoles (moins de 10 salariés),... 2 - Artisans – commerçants - chefs d'entreprise 21 Artisan Artisan Boulanger, Pâtissier, Boucher, Plombier, Menuisier, Mécanicien,.... 22 Commerçant et assimilé Tous commerces ou prestataires de service de moins de 10 salariés : Epicier, Cafetier, Agent immobilier,... 23 Chef d'entreprise de 10 salariés et plus 3 - Cadres – professions intellectuelles 31 Profession libérale Architecte, Médecin, Expert-comptable,... 33 Cadre de la fonction publique Inspecteur, Administrateur,... 34 Professeur et assimilé Proviseur, Principal, Conseiller d'orientation,... 35 Profession de l'information, des arts et des spectacles Journaliste, Danseur, Comédien,... 37 Cadre administratif et commercial d'entreprise Directeur d'agence bancaire... 38 Ingénieur, Cadre technique d'entreprise 4 - Professions intermédiaires 42 Instituteur et Assimilé Directeur d'école, Conseiller d'éducation,.... 43 Profession intermédiaire, Santé et du travail social Puéricultrice, Assistante sociale, Educateur spécialisé,... 44 Clergé, Religieux 45 Profession intermédiaire administratif fonction publique Inspecteur de police, Secrétaire administrative,... 46 Profession intermédiaire administrative et commerciale d'entreprise Comptable, Secrétaire de direction, Photographe,...	47 Technicien Dessinateur industriel, Chimiste, Analyste, ... 48 Contremaitre – Agent de maîtrise Conducteur de travaux, Chef de cuisine,... 5 – Employés 52 Employé civil – Agent de service fonction publique Aide soignante, Agent administratif, Standardiste,... 53 Policier, Militaire Gendarme, Agent de police, Agent de sécurité,... 54 Employé administratif d'entreprise Hôtesse d'accueil, Standardiste, Secrétaire,... 55 Employé de commerce Vendeur, Caissière, Pompiste,... 56 Personnels - Services directs aux particuliers 6 - Ouvriers 61 Ouvrier qualifié Mécanicien, Jardinier, Menuisier, Couturière, Magasinier,... 66 Ouvrier non qualifié Manœuvre, Manutentionnaire, Déménageur,... 69 Ouvrier agricole 7 - Retraités 71 Retraité Agriculteur exploitant 72 Retraité Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise 73 Retraité Cadre, Profession intermédiaire 76 Retraité Employé, Ouvrier 8 – Autres 81 Chômeur n'ayant jamais travaillé 82 Personne sans activité professionnelle 99 Non renseignée (Inconnue ou sans objet) Elèves sous tutelle services sociaux
--	---

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de
prélèvement
SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **St Joseph** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **St Joseph**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant du créancier (ICS) : FR16ZZZ234559

Débiteur

Votre Nom

Votre
adresse

CP/Ville

France

IBAN

BIC

A

Créancier

St Joseph

B.P 50249

8 place de l'église

60700 PONT STE MAXENCE

France

Paiement : ☒ Récurrent/répétitif ☐ Ponctuel

Le :

Signature :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter tous les champs du mandat.



Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB

A nous retourner dûment complété

NOTE EXPLICATIVE SUR LES CHANGEMENTS DE TARIFS

Durant l'année 2021/2022, l'organisme de gestion s'est penché sur le dossier des frais de participation des familles aux frais de scolarité. Une étude longue et complète a été menée sur le sujet.

Les chefs d'établissement ont proposé au conseil d'administration différents scénarios qui reprenaient le cahier des charges qui leur avait été fixé :

- Revoir les niveaux des quotients familiaux,
- Augmenter le nombre de tranches afin de favoriser une meilleure et plus large prise en compte de la situation économique des familles,
- Approcher au plus près le coût réel d'un élève en différenciant les tarifs entre le primaire, le secondaire et le supérieur,
- Permettre à l'établissement de poursuivre sa politique d'investissement et de développement sur une prospective à dix ans.

Depuis 2015, sur les six années écoulées l'établissement a investi plus de 10 millions d'euros dans la construction de nouveaux bâtiments, la mise aux normes d'accessibilité handicapé, la poursuite de la mise en sécurité des bâtiments et des élèves, la réhabilitation des bâtiments existants. Durant toute cette période, les montants des scolarités ont peu évolué, si ce n'est dans un régime cohérent avec celui de l'augmentation des prix.

Les scolarités des familles dans l'enseignement privé sous contrat sont censées couvrir les charges liées au salaires des personnels de pastorale et à l'animation de celle-ci, à l'acquisition de matériel pédagogique et à l'amortissement des investissements immobiliers. La répercussion sur les familles des investissements ne s'est pas faite, le choix a été de repousser cette échéance en fin de travaux.

Par ailleurs, l'établissement a également fait le choix d'une politique volontariste de recrutement de personnels d'encadrement (les adjoints de direction) afin de mieux accompagner élèves, enseignants et familles tant dans les projets mis en place que dans la communication. Je crois que c'est réellement devenu un atout majeur de l'Institution à entendre vos nombreux témoignages. De même, du personnel de ménage a été recruté spécifiquement pour assurer, toute la journée, une bonne hygiène des toilettes.

Vous trouverez donc, dans ce dossier d'inscription, la nouvelle grille des tarifs de la participation des familles aux frais de scolarité pour la rentrée 2022 sous la forme de quatre tranches avec un calcul du quotient familial inchangé.

Je vous assure qu'avec toutes mes équipes nous saurons, comme par le passé, gérer le budget et mieux afin de se donner les moyens d'assurer les investissements nécessaires pour la scolarité, le bien et le confort de vos enfants.

Pour le conseil d'administration de l'OGEC

Philippe CHODORGE, chef d'établissement coordonnateur



REGLEMENT FINANCIER 2022/2023

Tous les élèves payent une contribution familiale dite « d'externat », dépendant du quotient familial dont le montant est indiqué ci-dessous. Cette contribution est trimestrielle. Les demi-pensionnaires payent en plus la demi-pension correspondant au prix du repas auquel s'ajoutent les frais de personnel de cuisine, de chauffage, de surveillance et d'amortissement du matériel. Ce secteur d'activité ne reçoit aucune subvention de fonctionnement.

A) CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

1) Revenu annuel

Il s'agit de prendre les revenus annuels du foyer tels que vous les indiquez sur votre déclaration d'impôts.

2) Nombre de points de charge

Vous comptez :
2 points pour les parents
1 point par enfant à charge
1 point supplémentaire par enfant scolarisé dans l'enseignement catholique

3) Calcul

Vous divisez votre revenu par le nombre de points de charge et vous vous trouvez dans l'une des catégories ci-dessous. Cette catégorie vous indiquera votre montant trimestriel de scolarité. Afin d'éviter des difficultés de trésorerie, la scolarité trimestrielle sera appelée en fonction de la durée du trimestre.

Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.

Pour les catégories 1, 2 et 3, vous voudrez bien justifier de vos ressources par la présentation de la dernière déclaration fiscale des revenus des deux parents. Sans ce justificatif, la catégorie 4 est appliquée par défaut.

D'autre part, les dossiers de bourse départementale ainsi que ceux de la bourse nationale Collège sont à retirer à l'accueil courant septembre. Ceux de la bourse nationale pour les Lycées sont à retirer en février.

Les arrhes de 100€ demandé à l'inscription n'est pas remboursable. Ils sont intégralement déduits de la facture du premier trimestre.

B) MODE DE REGLEMENT

La contribution familiale et la restauration sont payables par prélèvements automatiques (se reporter à la feuille jointe). **Les prélèvements commencent le 10 octobre**, en 10 prélèvements jusqu'au 10 juillet. Le paiement par chèque ou en numéraire reste possible, nous vous demandons si possible de privilégier les prélèvements qui allègent nos procédures comptables.

C) PERISCOLAIRE

L'école primaire propose un périscolaire le matin de 7h15 à 8h00 et un périscolaire le soir de 16h30 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Plusieurs formules sont proposées. Les inscriptions se font à l'année. Les changements de formule seront possibles uniquement en fin de trimestre (voir la fiche périscolaire).



TARIFS ANNUELS 2022/2023

Ecole Primaire

Frais de scolarité						
Quotient Familial Annuel	Catégorie	Montant mensuel	Trimestre 1 4 mois	Trimestre 2 3 mois	Trimestre 3 3 mois	Total annuel
inférieur à 2000	1	62,40	249,60	187,20	187,20	624,00
de 2001 à 4000	2	78,40	313,60	235,20	235,20	784,00
de 4001 à 6000	3	98,00	392,00	294,00	294,00	980,00
au-delà de 6 000	4	101,20	404,80	303,60	303,60	1 012,00

Périscolaire école					
Matin		88,00	66,00	66,00	220,00
Ticket unique		6,00			
Soir 1h		114,00	85,50	85,50	285,00
Ticket unique		8,00			
Soir 2h		162,00	121,50	121,50	405,00
Ticket unique		15,00			
Un abattement de 30% sera appliqué pour les élèves inscrits le matin et le soir.					

Restauration : Les élèves s'inscrivent au trimestre (septembre à décembre, janvier à mars et avril à juin). Le forfait trimestriel sera calculé sur la base d'un repas abonné à 5,75 euros qui correspond au tarif 2021/2022 augmenté de la variation constatée des indices contractuels avec la société de restauration au 1^{er} juillet 2022. Seront retirés du forfait cantine : les jours fériés sur semaines ouvrables, les entrées tardives ou sorties précoces au regard du calendrier, deux jours de neige, les journées pédagogiques. L'absence d'un élève de moins de deux semaines consécutives ne donne pas lieu à un remboursement, l'absence naturelle moyenne d'un élève étant déjà comptée dans le prix de base d'un repas.

Les élèves peuvent aussi déjeuner occasionnellement en achetant au préalable un ticket auprès du secrétariat de l'école au tarif unique de 7€.

Inscriptions : frais de dossier 30€, acompte à l'inscription 100€

Réinscriptions : frais de dossier 20€

Catéchèse /Culture chrétienne : achat d'un cahier d'élève

Pris connaissance le : Nom :

Signatures :



CONTRAT DE SCOLARISATION

Entre :

L'ETABLISSEMENT Institution Saint-Joseph du Moncel

Et

Monsieur et/ou Madame demeurant, représentant(s)
légal(aux), de l'enfant
désigné ci-dessous.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant.....
sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'établissement Catholique Institution Saint-Joseph du Moncel,
ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement :

L'établissement Institution Saint-Joseph du Moncel s'engage à scolariser l'enfant

en classe de pour l'année scolaire à venir et pour les années suivantes selon le vœu des parents,
sauf cause réelle et sérieuse justifiant la non poursuite de la scolarisation de l'enfant dans l'établissement, (cf
article 7-2 ci-dessous).

L'établissement a mis en place une grille de tarifs en fonction du quotient familial. Des justificatifs
de ressources seront demandés pour les 3 premières catégories. L'établissement s'engage à
respecter la confidentialité de ces informations.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations, définies en annexe, selon les choix
des parents.

Les contributions des familles et les prestations annexes choisies par les parents, sont payées par
prélèvement bancaire mensuellement en 10 fois. Les frais bancaires seront refacturés aux parents si le
prélèvement automatique est rejeté.

Article 3 - Obligations des parents :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant en classe de
au sein de l'établissement Institution Saint-Joseph du Moncel pour l'année scolaire

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du
règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de
l'établissement.

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier
annexé à la présente convention.

Article 4 - Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- la contribution des familles
- les prestations parascolaires choisies pour votre enfant (cantine, périscolaire, participation à des voyages scolaires, ...)
- les adhésions volontaires aux associations qui participent à l'animation de l'établissement scolaire de votre enfant : association de parents d'élèves : APEL, association sportive : UGSEL.

Article 5 - Assurances :

L'établissement s'engage à assurer l'enfant pour ces activités scolaires et extra-scolaires auprès de la MSC. Les parents pourront télécharger des attestations sur le site de l'assureur. Le(s) parent(s) reste(nt) responsable(s) de fournir une attestation de responsabilité civile à la demande de l'établissement.

Article 6 - Dégradation du matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 - Durée et résiliation du contrat :

La présente convention est d'une durée équivalente à la scolarité dans l'unité pédagogique.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au trimestre engagé.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- * Déménagement,
- * Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- * Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire, à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard mi-avril.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (mi-avril) pour informer les parents, de la non-réinscription de leur enfant, pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève ou sur la mise en place du projet éducatif, ...).

Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves "APEL" de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Article 9 - Droit à l'image :

Une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours.
Sauf avis contraire, précisé par lettre simple au chef d'établissement, le(s) parent(s) autorise(nt) la diffusion de la (les) photographie(s) ou du (des) film(s) le (la) représentant par les vecteurs suivants :

- ✓ publication dans le journal scolaire,
- ✓ activités pédagogiques,
- ✓ publication sur le site internet de l'établissement,
- ✓ presse,
- ✓ chaînes de télévision,
- ✓ manifestations scolaires ou culturelles,...

Article 10

Dans la situation de parents séparés ou divorcés, le parent signataire de ce contrat atteste qu'il a reçu l'accord de l'autre parent pour inscrire l'enfant.....à l'Institution Saint-Joseph du Moncel.

Article 11

Le ou les signataires sont déclarés être les payeurs.

L'établissement :

Sophie ROBY
Chef d'établissement premier degré

Le(s) Parents :

Nom(s) prénom(s) :

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »